



PRÉFET DE L'ORNE

Contact presse :

Bureau de la Communication

Interministérielle

02.33.80.62.05

[pref-phase de mise en œuvre](#)

Alençon, 8 juillet 2016

COMMUNIQUE DU PRÉFET DE L'ORNE

PRÉSENCE RENFORCÉE DES POLICIERS ET DES GENDARMES SUR LES ROUTES DE L'ORNE

Depuis le début de l'année, 21 personnes sont décédées sur les routes de l'Orne et 69 ont été grièvement blessées.

Malgré l'action déterminée des forces de l'ordre et de nombreuses actions de prévention menées par les services de l'État en partenariat avec le Conseil départemental et la Prévention routière, ces chiffres sont tous en augmentation par rapport à l'an dernier.

Avec les premiers départs en vacances, vendredi 8 juillet est classé orange au niveau national, rouge en Ile-de-France et samedi 9 juillet est annoncé rouge dans l'ensemble du territoire national. Le préfet de l'Orne appelle tous les usagers de la route à la plus grande prudence et au strict respect du code de la route et des distances de sécurité.

L'alcool est responsable en 2016, de plus d'un tiers des morts sur les routes de l'Orne. La vitesse excessive, la fatigue, l'inattention due aux écrans embarqués ou aux téléphones portables sont à l'origine de trop nombreux accidents. Un accident sur trois était la conséquence en 2015, d'un refus de priorité.

La majorité des drames de la route est liée au relâchement des comportements des conducteurs. Pour un gain de temps dérisoire ou quelques secondes d'inattention, les conséquences peuvent être effroyables et irréversibles : perte d'un être cher, handicaps à vie, existences brisées, familles anéanties...comme le montre la dernière campagne de la Sécurité routière.

10 personnes ont perdu la vie sur les routes de l'Orne en juillet et août 2015.

Pour éviter que l'été 2016 ne soit marqué par de nouvelles tragédies, la Gendarmerie et la Police nationales renforcent les contrôles afin de réprimer les comportements dangereux : vitesse, dépassements dangereux, conduite sous alcool ou/et stupéfiants, utilisation du téléphone portable...